

# L'Église et l'éducation : des siècles d'engagement

Par Gérard CHOLVY, historien, écrivain.

Au xxi<sup>e</sup> siècle qu'il existe un lien organique entre l'éducation et la religion est très loin d'être reconnu de tous. Et plus encore s'il s'agit de relier l'instruction reçue à l'école et la religion.

Mais était-ce le cas dans les siècles passés ? En 1860, alors que grandit le rôle de l'État dans l'instruction publique, le maire de Roubaix, répondant à une enquête du préfet du Nord, signale que les familles ouvrières envoient leurs enfants à l'école « l'année qui précède la première communion ». C'est pour apprendre le catéchisme qu'ils viennent et, sitôt la communion faite, ils disparaissent. Dans ce cas, il est bien clair que christianisation et scolarisation marchent de pair quel que soit le degré de profondeur de l'une et de l'autre.

Il importe cependant de bien cerner les horizons de l'éducation, laquelle ne se réduit pas à l'instruction publique. Et ce sera l'objet d'une première partie.

La seconde partie traitera de l'affrontement séculaire des deux pouvoirs culturels que sont l'Église et l'État, affrontement qui donne lieu à une succession de crises au centre desquelles se trouve l'école.

Une troisième et dernière partie traitera de l'évolution récente dans le contexte général de la crise de la transmission.

## 1. Le rôle des milieux culturels dans l'éducation

L'école n'est que l'une des institutions chargées de l'éducation. Dans la vie de l'individu, comme dans l'histoire des sociétés, l'éducation précède l'instruction. Il y a eu des sociétés sans école et le savoir scolaire n'a jamais été toute la culture. Les milieux culturels (famille, quartier, paroisse ou commune) précèdent les pouvoirs culturels que sont l'Église, l'État, l'école. Dans les sociétés dites « traditionnelles » (du latin *tradere* : rapporter en dehors de l'écrit), la famille élargie a un rôle fondamental dans la transmission par « voir faire » et « ouï-dire ». La transmission orale du savoir a prévalu dans les milieux non ou peu alphabétisés, une grande partie de la France d'avant 1860. Comme l'évolution était lente, l'expérience que détenaient les cheveux blancs conférait à leurs détenteurs une autorité reconnue. Les anciens étaient les dépositaires de la sagesse. « Ma grand-mère fut mon premier instituteur » : combien ont pu dire cela après le compagnon du Tour de France, ami de George Sand, Agricole Perdiguier. Beaucoup plus près de nous, l'enfance bretonne dès le début du xx<sup>e</sup> siècle, de Pierre-Jakez Hélias (*Le Cheval d'orgueil*) ou celle d'*Augustine Rouvière cévenole* en témoignent et il est encore facile de trouver de nos contemporains vivants pour le confirmer. Car, même avec la généralisation de l'école, la transmission orale, au sein de la famille ou du quartier, a occupé une large place. Des décennies après l'école obligatoire, pour des centaines de milliers d'enfants, la langue maternelle est restée différente du français en maintes régions, ce que l'Église n'a pas ignoré, voire a défendu comme en Bretagne et plus ou moins en Provence...

En grandissant, l'enfant découvre une sociabilité élargie, il expérimente les solidarités socio-économiques dans son quartier, dans la paroisse, cette cellule de base beaucoup plus

largement autonome vis-à-vis du clergé qu'on ne l'imagine : jusqu'aux parcours des processions qui sont d'abord l'affaire de la communauté.

Le milieu familial et le spectacle de la vie contribuaient grandement à cette première éducation qui est celle du cœur, de l'âme et du corps. La morale populaire reposant sur le socle fondamental du Décalogue – « la bonne vieille morale de nos pères » disait Jules Ferry qui pourtant s'efforça de la rendre indépendante de l'Église – inculque des valeurs collectives : le sens des autres qui incluent l'accueil, le respect du pauvre – sans trop idéaliser cependant – le respect du bien d'autrui, très développé dans ces micro-sociétés de pénurie ; le respect judéo-chrétien du pain. Au nombre des valeurs transmises était la simplicité, qui pouvait tendre à l'austérité ; la vertu du travail bien fait, celui de l'*ouvrier* au sens étymologique ; la résignation devant les aléas de la vie : elle pouvait osciller entre fatalisme et très grand courage devant la souffrance, un courage éloigné des gémissements et des imprécations « Mais qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu ? » La résignation c'est « le fond même du christianisme » a écrit Frédéric Ozanam à l'un de ses amis (30 décembre 1845, *Lettres*, n° 656) parce qu'à la vérité l'existence même de sa mère illustre mieux que tous les traités ce qu'elle pouvait représenter. L'éducation du corps passe par l'endurance, la frugalité, le respect de soi-même : George Sand rapporte que dans le Berry des années 1850, c'était une impudeur pour une femme non seulement de couper ses cheveux mais de les montrer. La crainte et l'ironie étaient utilisées pour apprendre la sociabilité. L'Église s'était efforcée de substituer aux peurs ancestrales (le loup, le Drac, le diable ou... les Suédois en Franche-Comté) la « crainte de Dieu », les théologiens faisant la distinction nécessaire entre « crainte servile » et « crainte filiale ». La sévérité dans l'éducation, du haut en bas de l'échelle sociale, confinait parfois à une rudesse incluant la brutalité.

Dans l'initiation religieuse reçue en famille et dans le cadre plus large des liturgies paroissiales, les pratiques, les objets et les gestes de dévotion comptaient plus que les discours. Le rôle des mères et grands-mères dans l'apprentissage de quelques prières est attesté. Parmi les best-seller du xix<sup>e</sup> siècle l'*Imitation de Jésus-Christ* l'emportait sur le *Nouveau Testament*. Mais en ce domaine de grands contrastes existaient. C'est déjà quelque peu initié que l'enfant arrivait au catéchisme paroissial préparatoire à la première communion, vers 12-13 ans. Dira-t-on que tout ceci appartient au passé ? La prudence s'impose. Qui ne perçoit que dans les strates de l'immigration récente le rôle du milieu culturel d'origine demeure prégnant si même il n'est pas revendiqué comme protecteur comme le furent naguère chez nous le « provençal » ou le « breton » face à la « langue de Voltaire » ?

## **2. L'affrontement de l'Église et de l'État**

Le christianisme est une religion qui a un livre mais, on le sait, l'Église est née avant la mise par écrit des textes néo-testamentaires. Par ailleurs, avant l'invention de l'imprimerie, le message évangélique a été transmis par la vue et l'ouïe. Vint ensuite, ensuite seulement, l'invention du catéchisme, le petit livre par questions et réponses, apprises par cœur, des Luther, Calvin, Pierre Canisius... Dans les régions où l'émulation entre catholiques et protestants a existé, l'initiation religieuse, avec le rôle dévolu à l'école, a été plus précoce et plus approfondie. Au xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècle, l'ambition est de former d'abord le chrétien, d'élever, c'est-à-dire de faire monter dans le christianisme. L'État n'a pas de politique

scolaire même si, à partir de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) la volonté de généraliser l'emploi de la langue française invite à se préoccuper des conditions de cette diffusion : mais c'est aux curés que sont confiés la tenue des BMS, registres des baptêmes, mariages et sépultures. En 1561, l'ordonnance d'Orléans, qui autorise d'utiliser certains revenus ecclésiastiques pour l'enseignement, inaugure une gestion tripartite des collèges dans les villes : la municipalité a son mot à dire à côté des clercs. Néanmoins, l'essor des congrégations enseignantes de prêtres, de religieux, religieuses et frères – l'originalité de ceux de Jean-Baptiste de la Salle (1685) est de n'utiliser que le français – donne à l'Église un quasi monopole dans l'enseignement à tous les niveaux ; à tout le moins un contrôle des régents et des régentes dans les petites écoles, où les maîtres tirent une grande part de leur prestige (et de leurs ressources) des services qu'ils rendent au culte jusqu'au port de l'eau bénite dans les maisons durant le Temps pascal.

Mais, dans les dernières décennies du xviii<sup>e</sup> siècle, la dissociation entre le savoir religieux et le savoir profane se précise. L'idée selon laquelle l'instruction publique appartient à l'État gagne du terrain. En 1763, les collèges séculiers sont dotés d'une administration uniforme, leur bureau comprenant surtout des laïcs. La suppression des Jésuites eut, entre autres conséquences, la création, en 1766, du concours de l'agrégation pour le recrutement des professeurs de collège. Par ailleurs, l'optimisme qui caractérise la pensée des philosophes des Lumières conduit à exalter la raison, voire la seule raison, et, chez certains, à l'opposer à la religion, on va dire bientôt au « fanatisme et à la superstition ». On sait quelle était la pensée de Voltaire sur ce point : la religion est bonne pour les êtres faibles et les inférieurs, les enfants, les femmes, le bas-peuple, les domestiques. Elle sera un frein pour eux. Mais, aux hommes, à ceux qui appartiennent à l'élite sociale, c'est la philosophie qui doit être le couronnement des études. Cette conception va traverser les siècles. On la retrouve dans la France du xix<sup>e</sup> siècle comme dans la réforme scolaire de Gentile, en Italie, au début du régime fasciste.

Condorcet, l'auteur d'une *Esquisse d'un tableau historique de l'Esprit humain*, est aussi l'auteur d'un *Rapport sur l'Instruction publique*, en 1792. Selon lui « Il est rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux ». Car les seuls principes de la raison fondent la morale, la vérité ne venant pas d'une révélation extérieure à l'humanité, mais étant le produit d'une recherche patiente de l'esprit humain. Ce rationalisme est celui de la science. Or, le triomphe du christianisme « fut le signal de l'entière décadence, et des sciences et de la philosophie » affirme Condorcet.

Toutefois, le régime mis en place au sortir de la Révolution ne rompt pas avec la religion. Celle-ci a une place dans l'État et dans l'enseignement. La loi Guizot (1833) fera même de la récitation de la lettre du catéchisme (catholique ou protestant) et, donc de la religion, la matière qui a la première place à l'école primaire. La même loi reconnaît la liberté à l'enseignement primaire.

Il s'agit là d'une première conquête du mouvement catholique du xix<sup>e</sup> siècle, un mouvement mobilisé par la « question scolaire ». Car la loi du 10 mai 1806 a fondé « sous le nom d'Université impériale un corps exclusivement chargé de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'Empire » (article 1). Organisée deux années plus tard, l'Université est plus qu'une administration, c'est une corporation laïque, presque une congrégation puisqu'au départ proviseurs et censeurs des lycées sont astreints au célibat et à la vie commune. Un double monopole est alors établi : celui de l'enseignement qui tolère cependant des

établissements privés surveillés et assujettis à une taxe à verser à l'Université ; et celui de la collation des grades (baccalauréat, licence et doctorat) dont l'importance va grandir quand, en 1821, le baccalauréat devient nécessaire pour une inscription en Droit et en médecine, les deux facultés professionnelles ayant alors de l'importance.

L'Église, qui se reconstituait en France, allait-elle revendiquer un pouvoir, ce que réclamèrent les intransigeants ; ou se satisferait-elle d'une présence dans l'Université ou à côté d'elle, comme des libéraux, tels Frédéric Ozanam et Falloux, l'accepteront ? On remarque d'emblée que les combats pour obtenir la liberté de l'enseignement ont été menés en France, non par les évêques – il n'y a pas alors d'épiscopat de France – mais par de simples prêtres et surtout des laïcs : Lamennais, Lacordaire, Montalembert, Falloux, Louis Veuillot...

L'instruction des enfants du peuple, quant à elle, ne suscite pas les plus grands débats avant 1880. La méthode simultanée des Frères s'est imposée parce qu'elle était la meilleure. Il n'y a pas de séparation entre formation profane et religieuse. Les maîtres conduisent et surveillent les enfants aux offices. En 1879 encore, dans une publication destinée aux instituteurs, *L'École et la famille*, le libraire Gay, Place des Terreaux, à Lyon, propose des dizaines et des dizaines de titres sur la religion. Non seulement des catéchismes, y compris le *Catéchisme de persévérance* de Mgr Gaume, mais encore le *Psautier de David* (Mame), plusieurs *Histoires Saintes*, selon l'âge des élèves ; de très nombreux livres de piété *Journée du chrétien*, *Imitation*, *Mois de Saint-Joseph*, *Pratique de l'amour envers Jésus-Christ* d'Alphonse de Liguori, sans oublier *L'Évangile d'une grand'mère* de Madame de Ségur. Les maîtres peuvent acquérir Bibles, *Histoire de l'Église*. On sait que la première édition (1877) du célèbre *Tour de France par deux enfants* intègre la dimension religieuse (prières, monuments et grands personnages) et cela ... bien au-delà de la laïcisation de 1882 : les saints, les cathédrales et l'invocation de Dieu ne disparaissent qu'en 1903 avec le ministère Combes. En 1900, les *Lectures expliquées. Pour nos Fils*, Cours élémentaire (Belin), livre en usage dans les écoles de la ville de Paris, contiennent une dernière partie consacrée à Dieu, conformément au dernier chapitre du programme de morale de l'École publique, un Dieu appelé « Père » ce qui trahit l'origine chrétienne des auteurs de manuels (ainsi Charles Dupuy).

Toutefois l'essor des congrégations a créé des phénomènes de concurrence et, au tournant des années 1860, l'anticléricalisme se développe au sein des maîtres sortis des Écoles normales.

Beaucoup plus difficile à obtenir a été la liberté de l'enseignement secondaire. Le « péril jésuite » est agité. Les évêques sont soucieux avant tout de préserver leurs petits séminaires. Ils s'inquiètent par ailleurs de la nécessité de titres universitaires pour les maîtres dont beaucoup sont des prêtres.

Falloux prépare une loi de compromis, votée en 1850. Il n'est pas question de détruire Carthage (*Delenda est Carthago*) comme le souhaitaient les intransigeants, c'est-à-dire de supprimer l'Université.

La liberté est accordée avec des conditions très libérales (le directeur doit avoir plus de 25 ans et être bachelier). L'article 69 stipule que les subventions ne peuvent excéder 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Falloux souhaitait une collaboration. Les catholiques se divisèrent. Louis Veuillot pour le refus, mais il ne fut pas suivi. Plusieurs évêques, ainsi que le nonce, encouragent Falloux.

Cette liberté nouvelle profita aux congrégations non sans risque cependant. Peut-on attribuer à cet essor la re-catholicisation des élites sociales ? En partie certainement. Mais pas uniquement. On ne doit pas oublier le rôle considérable joué alors par la Société-de-Saint-Vincent-de-Paul (née en 1833) qui recrutait surtout parmi les étudiants. Avocats, magistrats, médecins, officiers, ingénieurs, professeurs y sont nombreux. Et parmi ces derniers, plusieurs dans les lycées et les facultés. S'il fallait chercher un modèle de l'enseignant chrétien dans l'enseignement public, il serait facile de le trouver en Frédéric Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Sorbonne.

Son exemple est à méditer aujourd'hui dans le cadre de notre laïcité : – Il ne se condamnait pas au silence sur sa foi : Il osait aborder les questions qui fâchent : il parlait des papes, des évêques et des moines. Il le faisait avec les arguments de la raison et dans le respect des auditeurs qu'il avait en face de lui ; – Il suscita le respect et l'estime : Renan « Ozanam, ah ! Comme nous l'aimions ».

Il est à l'origine d'une lignée d'universitaires chrétiens. Mais l'auraient mal compris ceux qui auraient refusé de rendre compte (le cas échéant) de l'espérance qui est en eux. Autrement dit, ceux pour qui la laïcité est la laïcité-silence : on ne parle pas de ce qui risque de diviser. On adopte le profil bas. Pour le dire autrement, Ozanam me paraît être le modèle d'une pratique de la laïcité ouverte dont on peut penser que son exercice ne réussit pas si mal devant les élèves et les étudiants.

La loi Falloux fut complétée par la loi Laboulaye sur la liberté de l'enseignement supérieur en 1875, à l'origine des cinq Instituts catholiques, la majorité républicaine supprimant dès 1879 les jurys mixtes. La guerre scolaire divise alors et pour des décennies les Français : 1<sup>re</sup> étape : la laïcisation de l'école primaire publique entre 1881 et 1886 (avec le ... jeudi, Ferry étant un libéral) ; 2<sup>e</sup> étape : la laïcisation des écoles congréganistes entre 1902 et 1904. « L'école libre » devient l'une des œuvres de défense religieuse qui figure dans les Procès-Verbaux des Visites pastorales des évêques. Mais à celle-ci se surajoute l'essor des œuvres péri et post-scolaires connues sous le nom de patronages. À l'origine seuls des francs-tireurs s'y sont aventurés. C'est à la fin du xix<sup>e</sup> siècle que le réseau s'étend à toutes les paroisses urbaines et à plusieurs paroisses rurales. En 1907, dans les *Devoirs de l'heure présente*, l'évêque de Versailles, Mgr Gibier, écrit que « Le jour où nous aurons dans toutes nos paroisses un patronage de la jeunesse, ce jour-là sera la date d'une ère nouvelle ; nous aurons une renaissance de la religion en France ». Avoir l'ambition d'atteindre le plus grand nombre passait par la proposition d'activités ludiques : théâtre, musique, gymnastique et sports. Là où l'ascendant du prêtre était discuté c'était « le moyen » d'assurer la persévérance de certains au-delà de la première communion : qu'on songe à l'abbé Deschamps à Auxerre dans l'Yonne, le pays de Paul Bert.

Le succès fut au rendez-vous et le football y eut sa grande part. C'est en effet la revue *Le Patronage* qui publia en France, pour la première fois, en octobre 1896 les règles du football-association. En 1913, la FGSPF comptait plus de 150 000 membres, une « incontestable réussite de masse » (Michel Lagrée). Prenons du recul. Les deux réformes, catholique et protestante, avaient joué dans le sens du mépris du corps (en lien sans doute avec l'invention de l'imprimerie et le perfectionnement des armes à feu : la vigueur physique n'était plus un signe du pouvoir). L'équilibre de la règle de saint Benoît avait été rompu. La réconciliation du christianisme avec le corps (temple du Saint-Esprit) sera difficile. Elle doit quelque chose aux œuvres de jeunesse ainsi qu'au scoutisme, ouvert sur une spiritualité positive, franciscaine, « de la route » dira le Lyonnais Joseph Folliet ; un amour de la vie à l'opposé d'un moralisme

négatif mais distinct du nietzschéisme des Jeux Olympiques de Berlin (1936). La réflexion chrétienne sur le sport est un « va-et-vient entre l'ascèse et le jeu » (Jules Gritti).

Malgré un apaisement relatif avec l'Union Sacrée et l'immédiate après-guerre (vote de la loi Astier de 1919 sur l'enseignement technique aux dispositions plus favorables aux écoles privées), la guerre scolaire a vite repris, les positions s'étant durcies de part et d'autre :

1) De spiritualiste qu'il était, le corps enseignant primaire public évolue, avec un décalage dans le temps, vers le scientisme, alors qu'avant même 1914 les intellectuels s'en détournent en nombre ;

2) En sens inverse, les cardinaux et les archevêques publient en 1925 un texte très combatif sur les lois « dites de laïcité » : la laïcité est un principe « intrinsèquement pervers », il est inutile de chercher à distinguer laïcité et laïcisme.

Pourtant, le renouveau spiritualiste et la montée en force de générations catholiques plus fournies ont eu une traduction concrète avant même 1940 et l'immédiate après-seconde guerre. Par exemple, dans le personnel enseignant du public et parmi les élèves de celui-ci où les organisations de jeunesse ont un impact certain, comme la JEC et le scoutisme. Par ailleurs, en 1939, 45 % des élèves du secondaire sont scolarisés dans les établissements libres. L'apogée des pensionnats de jeunes filles se situe dans ces mêmes années. Si les écoles libres connaissent la pénurie, celle-ci s'accompagne de la ferveur. L'instruction religieuse a fait de réels progrès, les patros du jeudi et du dimanche y contribuent. Dans l'enseignement agricole et professionnel, le secteur libre occupe une place importante. Une innovation telle que celle des Maisons familiales rurales atteste d'une inventivité due, en partie, à une plus grande liberté. Sait-on qu'en 1960 il n'y a qu'une femme membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique et que celle-ci est une religieuse salésienne ?

Le 3 septembre 1940, le gouvernement de Vichy abroge les lois de 1901 et de 1904 visant les congréganistes et leur enseignement. Toutefois l'aide accordée à l'enseignement libre n'est que ponctuelle et temporaire.

En 1949, on assiste à des tentatives de paix scolaire : deux Lyonnais y participent en 1949 (Joseph Vialatoux et André Latreille) ainsi que le sulpicien Colomb ; ils présentent « la laïcité comme la condition de la liberté de l'acte de foi », suite à la Déclaration des cardinaux et archevêques, le 15 octobre 1945 : « Il peut y avoir une bonne et une mauvaise laïcité ». Mais la guerre scolaire reprend de plus belle au début des années 1950 :

– l'épiscopat soutient une École libre aux conditions matérielles très difficiles. En 1951 est créé un Secrétariat Général ;

– le développement de l'État Providence fait mieux admettre le régime des subventions. L'opinion publique évolue mais ceci se heurte à la résistance du camp laïque, fortifié alors, ne l'oublions pas, par la force d'un parti communiste et d'un marxisme scientiste (le marxisme ne se discute pas parce que c'est la science) dont les militants, nombreux dans l'Éducation nationale, inquiètent et séduisent à la fois.

Bien de généreux chrétiens qu'il attire n'ont pas la lucidité d'une Madeleine Delbrêl à Ivry.

Malgré ces obstacles, et la critique interne de l'école ghetto pour les riches, la législation évolue : les lois Marie et Barangé (1951) et surtout la loi Debré (1959), Guermeur (1977) ; et, en 1992 les accords Lang-Cloupet. Mais alors que matériellement la situation s'améliore, l'évolution récente se révèle lourde de difficultés et de périls.

### 3. Une évolution récente (1975-2005)

Sous le signe de la contradiction, les années 1960/70 sont celles d'une contestation générale et des progrès du doute chez les éducateurs : transmettre ne serait-il pas réactionnaire ? En 1964, Bourdieu et Passeron publient *Les Héritiers* où la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre, une lecture qui déstabilisent bien des enseignants.

Au nombre des institutions en crise, la catéchèse où l'on est passé du « Par cœur aux Parcours ». Il semble que l'on se soit ingénié à compliquer ce qui était à transmettre. Comme pour l'enseignement du français... les *livres du maître* sont étonnamment prolixes alors que la durée de vie de *la* catéchiste volontaire excède rarement trois années. La panoplie des moyens (dessins, panneaux, diapo...) a été analogue à ceux que l'institution scolaire mettait en œuvre avec les mêmes ambitions. Et peut-être les mêmes résultats ? De bons souvenirs mais une extrême pauvreté des notions précises. Les limites d'une approche qui ne ferait place qu'au vécu sont maintenant mieux perçues.

Par ailleurs, il est de plus en plus clair que l'âge des choix volontaires se situe entre 17 et 25 ans environ ce qui suppose que la proposition de la foi, puis la catéchèse, s'adaptent à d'autres âges de la vie que celui de l'enfance.

Les mouvements ont été, dans le passé, de puissants vecteurs favorisant la persévérance de la jeunesse. Mais ils sont entrés en crise plus ou moins tôt et quelques-uns ont quasiment disparu. Les effectifs du scoutisme ont connu une baisse considérable depuis 1998. Néanmoins les associations catholiques qui s'en réclament demeurent l'un des lieux d'Église privilégiés permettant de relever une partie des défis actuels de l'évangélisation de jeunes : aux Journées Mondiales de la Jeunesse de 1997, les deux-tiers des volontaires étaient des scouts ou d'anciens scouts. Mais les obstacles récents ne manquent pas : les réglementations, la difficulté de trouver un encadrement bénévole de qualité comme aussi l'éloignement relatif de l'Église d'une partie de celui-ci. Le MEJ a souffert, entre autres causes, de la semaine de quatre jours. Du côté de l'Action catholique seule la JOC, avec ses 7 000 adhérents s'efforce de maintenir une présence ecclésiale dans le monde populaire. Un monde où œuvre aussi la FSCF. Les limites du succès des grands rassemblements (JMJ...) se situent au niveau du suivi.

De ce fait plus encore, on peut affirmer aujourd'hui sans trop soulever la contestation, que l'enseignement catholique est une chance pour l'Église. Mais ceci sous bénéfice d'inventaire. La relève des clercs et des religieux, les exigences de diplômes ont conduit dans les années 1960-1970 à des recrutements contestables : « Ah ! monsieur – me disait il y a une douzaine d'années l'un de mes étudiants – si vous saviez quel professeur de philosophie j'ai eu... [...] Non seulement il n'était pas chrétien, mais il était anti-chrétien ». On n'ignore pas non plus l'attitude de certains grands élèves. De là l'appel lancé, en 1982, par l'archevêque de Paris, Mgr Lustiger : « École catholique, deviens ce que tu es ! ». Toutefois il est avéré que les

baptêmes d'enfants et d'adolescents en proviennent en majorité ; que la préparation des fêtes dans le primaire, que les célébrations offrent des occasions qui n'existent plus guère, ou plus du tout dans le secteur public où les aumôneries ne sont que l'ombre de ce qu'elles étaient il y a un demi-siècle, et sont de surcroît menacées. La présence d'animateurs pastoraux est un atout, comme peut l'être l'heure de culture religieuse. L'évangélisation du religieux diffus est l'un des défis majeurs de notre temps. Un enseignant chrétien dans un lycée d'État ou dans une Université peut beaucoup si son contact est bon avec ses élèves ou ses étudiants. Enfin, dans l'enseignement catholique, il est devenu plus facile d'avoir de bons recrutements d'enseignants qualifiés et ouverts au « caractère propre ».

Reste à aborder pour finir les difficultés nées de la crise de la transmission. Les éducateurs, parents, maîtres, Église, État ont perdu le quasi-monopole de la transmission qu'ils exerçaient, quitte à être souvent rivaux, avant l'invasion des médias. Les médias, ce quatrième pouvoir redouté des tenants des autres pouvoirs culturels, se nourrissent de rupture, de transgression, de nouveauté, plus que de fidélité et de continuité. Cette rupture culturelle s'est accompagnée d'une seconde rupture celle de la famille stable et, même quand celle-ci existe, de la transmission familiale.

La troisième rupture concerne les institutions éducatives. Ainsi en est-il de l'Église. Des catholiques imputent aux dérives qui ont suivi la réception du Concile Vatican II la responsabilité principale de la crise. Même si, d'évidence, ces responsabilités existent, on constate pourtant que les Églises de la Réforme, qui n'avaient aucun concile à recevoir, ont été frappées au même degré. À leur sujet, mais on peut transposer sans risque d'erreur, le pasteur André Dumas, évoquait la période 1965-1974 comme ayant été « une décennie d'interdestruction soupçonneuse ». C'est durant ces années qu'en effet l'éloignement vis-à-vis des Églises fut massif et concerna, en particulier les enfants de chrétiens les plus engagés. Ceux-ci, jeunes adultes des années 1970, ont, bien souvent, fait leur, à propos de leurs enfants cette affirmation souvent entendue : « Il choisira plus tard ». Une grande institution comme l'Église a perdu de son emprise. De l'intérieur, certains ont instruit le procès de l'école confessionnelle au moment-même où, dans les paroisses, les œuvres péri et post-scolaires, c'est-à-dire les patronages, étaient victimes de cette « pastorale de délestage » décrite par Luc Perrin pour le diocèse de Paris.

Voici que depuis quelques années l'inculture religieuse inquiète aussi des responsables de l'Éducation nationale. Faut-il s'en étonner quand on sait qu'il n'est guère plus de 10 % des enfants de 11 ans *catéchisés*, catholiques ou protestants réformés, qui donnent la bonne réponse à « Qu'est-ce que la Pentecôte ? » (enquête sur 2 000 enfants en 1999). Chez les étudiants de 1<sup>re</sup> année d'histoire, 15 % mais à Erevan (Arménie) il y a quelques années... 0 %. Il y a trois ans, en licence d'histoire – on n'y trouve pas là les plus ignares, quelques-uns des étudiants viennent des Prépas – j'ai commencé le Psaume 111 « La crainte est le commencement de la ... » Il ne s'est pas trouvé un seul des étudiants pour achever. Et, mais cette fois en 1<sup>re</sup> année, à la question perfide « Les catholiques adorent-ils les saints ? il s'est trouvé 58 % de *baptisés* catholiques pour répondre « oui ». De quoi réjouir ceux des protestants qui garderaient la mémoire des affrontements du passé ! Quant à des candidats au CAPES d'Allemand, ils ont traduit « le pigeon de Noah » puisqu'ils ignoraient tout de la « Colombe de Noé ».

Nous avons donc eu le rapport Debray et diverses initiatives destinées à aborder le fait religieux en classe : « Il faut lire les Évangiles au collège »... ce n'est pas moi qui le dit ...

mais ce Doyen de l'Inspection générale d'histoire, Dominique Borne, entendu en 1994, et, à nouveau, en 2003 à Marseille.

Un contexte favorable existait donc, dont on peut se demander si la récente loi sur le voile islamique et les vagues qu'elle est en train de provoquer ne le menace pas ?

Mais l'Éducation nationale est elle aussi en crise, une crise longtemps dissimulée. Et, par ailleurs, il faut bien souligner que l'inculture est loin de ne concerner que le religieux. Elle vaut tout aussi bien pour l'histoire, la littérature française, bien sûr l'orthographe et l'expression écrite, on dit même les mathématiques : faites un sondage pour l'élémentaire calcul d'un pourcentage. La jeunesse d'Occident est massivement acculturée autrement. On admet aisément que transmettre ne veut pas dire reproduire à l'identique comme si nous avions peur de la mort, mais on a bien du mal à croire que l'on puisse apprendre sans efforts ; et qu'inculquer une ascèse relève de la brimade.

Comment ignorer enfin, en 2005, ce que nous voyons sous nos yeux, à savoir la relève démographique assurée par l'immigration extra-européenne en grande partie étrangère à l'héritage chrétien : l'islam 2<sup>e</sup> religion en France, les religions de l'Extrême-Orient ? Dès lors la question du dialogue inter-religieux devient un défi majeur, y compris au sein des établissements. Il est difficile à mener mais on n'en pourra pas faire l'économie.

Personnellement porté à un optimisme raisonné, je témoigne d'un fait pour conclure : quand l'étudiant, musulman d'origine, perçoit qu'il a un professeur croyant en face de lui, un climat de confiance peut naître, et un dialogue s'en suivre. Les uns et les autres peuvent cheminer, des abîmes d'ignorance se combler, des interrogations naître, des curiosités. J'ai puisé bien du réconfort ces dernières années avec quelques-uns de ces jeunes étudiants, le plus souvent d'origine kabyle, je dois le préciser. Ce défi est aujourd'hui incontournable. Il faut s'y préparer, nous tenant toujours prêt à répondre mais avec douceur et respect à quiconque nous demande raison de l'espérance qui est en nous.

Gérard CHOLVY